FRC 3. 18644

Case
FRC
20397

EXTRAIT

D'UNE LETTRE

DE M. DE LALLY TOLENDAL

A Mme LA COMTESSE DE ***,

Pour servir à sa justification.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

EXTRAIT
D'UNE LETTRE
DE M. DE LALLY TOLENDAL
A Mme LA COMTESSE DE ***,

Pour ſervir à ſa juſtification.

.....PARLONS du parti que j'ai pris. Il eſt bien juſtifié dans ma conſcience. Ni cette ville coupable, ni cette Aſſemblée encore plus coupable, ne méritent pas que je les juſtifie : mais j'ai à cœur que vous & les perſonnes qui penſent comme vous, ne me condamnent pas. Vous devez donc déjà m'avoir lu, &, parce que j'ai dit, avoir jugé ce que je tairai. Ma ſanté, je vous jure, rendoit mes

fonctions impossibles. Même en la mettant de côté, il a été au dessus de mes forces de supporter plus longtemps l'horreur qu'elles me causoient. Ce sang, ces têtes, cette Reine presque égorgée, ce Roi emmené esclave en triomphe à Paris au milieu des assassins, & précédé des têtes de ces malheureux Gardes du Corps, ces perfides Janissaires, ces femmes canibales, ces cris de *tous les Evêques à la lanterne*, dans le moment où le Roi est entré dans sa Capitale avec deux Archevêques de son Conseil dans sa voiture de suite, un coup de fusil que j'ai vu tirer dans une des voitures de la reine, M. Bailly appelant cela un beau jour, l'Assemblée ayant déclaré froidement le matin qu'il n'étoit pas de sa dignité d'aller tout entière environner le Roi; M. le Comte de Mirabeau disant impunément dans cette Assemblée

nationale, que le vaiſſeau de l'Etat, loin d'être arrêté dans ſa marche, s'élançoit avec plus de rapidité que jamais vers la régénération, M. Barnave riant avec lui, quand des flots de ſang couloient autour de nous, le vertueux Mounier échappant, par miracle, à dix neuf aſſaſſins qui vouloient faire de ſa tête un trophée de plus : voilà ce qui m'a fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'antropophages où je n'avois plus la force d'élever ma voix; où, depuis ſix ſemaines, je l'avois élevée en vain. Moi, Madame, & tous les honnêtes gens ont vu que le dernier effort à faire pour le bien étoit d'en ſortir. Aucune idée de crainte ne s'eſt emparée de moi : je rougirois de m'en défendre. J'avois reçu encore ſur la route, de la part de ce peuple, moins coupable que ceux qui l'ont ennivré de fureurs, des

acclamations & des applaudiſſemens dont d'autres perſonnes auroient été flattées, & qui m'avoient fait frémir. C'eſt à l'indignation, c'eſt à l'horreur irréſiſtible, c'eſt aux convulſions phyſiques que leur ſeul aſpect me faiſoit éprouver, que j'ai cédé. On brave une ſeule mort, on en brave pluſieurs quand elles peuvent être utiles; mais aucune puiſſance ſous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée, n'ont le droit de me condamner à ſouffrir inutilement mille ſupplices par minute, & à périr de déſeſpoir & de rage au milieu du triomphe du crime que je n'ai pu arrêter. Ils me proſcriront, ils confiſqueront mon bien. Je labourerai la terre, & je ne les verrai pas. Voilà ma juſtification; vous pouvez la lire, la montrer, la laiſſer copier. Tant pis pour ceux qui ne la comprendront pas; ce ſera moi

alors qui aurai eu tort de la leur donner.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble, &c.

LALLY TOLLANDAL.

300